



52^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – DI sur le rapport du HC sur le Myanmar (HRC res. 47/1)

Intervention du Luxembourg

6 mars 2023

Merci Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Ma délégation remercie le Haut-Commissaire pour sa présentation et son rapport, qui décrit si bien la situation catastrophique au Myanmar. Le coup d'état militaire illégal perpétré par les forces du Général Min Aung Hlaing a déclenché une crise perpétuelle des droits humains. Après les crimes contre l'humanité perpétrés pendant des années contre plusieurs groupes ethniques et le génocide contre les Rohingya, l'armée retient dorénavant en otage toute la population du pays et essaye d'étouffer complètement l'espace civique.

Le rapport documente une litanie de graves violations du droit international humanitaire et des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Toute coopération militaire ou économique avec la junte l'aide à consolider son emprise illégitime sur le pouvoir. Ma délégation fait sienne la recommandation du Haut-Commissaire que le Conseil de Sécurité devrait référer l'ensemble de la situation au Myanmar à la Cour pénale internationale, sans aucun délai supplémentaire.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Nous sommes d'accord que soutenir le processus électoral pour lequel l'armée s'est cyniquement engagée est inconcevable, d'autant plus que cette même armée a emprisonné des mandataires politiques qui ont été démocratiquement élus en 2020. Même si cette décision appartient aux états membres, ne recommanderiez-vous pas que la communauté internationale reconnaisse enfin le Gouvernement d'Unité Nationale en tant que représentant légitime du peuple du Myanmar ?

Je vous remercie pour votre attention.